

- répondre aux priorités et améliorer la capacité d'application de la loi et des règlements environnementaux du Mexique, qui incombe au Secrétariat du développement social (SEDESOL) du Mexique;
- démontrer le savoir-faire des secteurs public et privé du Canada en technologie environnementale, ce qui ouvre la porte à une éventuelle collaboration commerciale entre les deux pays.

La contribution de 1 million de dollars prévue par l'accord touche six domaines:

1. Surveillance de la conformité

- 1.1 Par exemple, acquisition d'un laboratoire mobile, de bases de données sur les substances toxiques, du logiciel RAISON pour la lutte contre la pollution de l'eau, et divers programmes de formation.

2. Gestion des substances et déchets toxiques

- 2.1 Comparaison des lois et règlements régissant la manipulation des substances dangereuses et recommandations sur la portée des actions prévues pour les activités à risques élevés.
- 2.2 Élaboration d'une norme technique ou d'un code de pratiques pour la gestion des déchets provenant de l'industrie de la fabrication des peintures.
- 2.3 Élaboration d'une norme technique ou d'un code de pratiques régissant le recyclage et la réutilisation des déchets dangereux.
- 2.4 Élaboration de règlements pour les activités actuelles à risques élevés.

3. Lutte contre la pollution atmosphérique

- 3.1 Normes techniques établissant les teneurs maximales admissibles de fluorure, de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote lors de la fabrication des fertilisants.
- 3.2 Normes techniques établissant les teneurs maximales admissibles pour les émissions d'hydrocarbures dans les installations de stockage de combustibles et de solvants.
- 3.3 Coopération pour les inventaires d'émissions.

4. Évaluation des incidences environnementales

- 4.1 Élaboration conjointe d'un manuel pour la préparation et la présentation de rapports préventifs et d'énoncés d'incidences environnementales (concernant le traitement, le confinement et la destruction des déchets dangereux dans les installations).